



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2040 ET 2041

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 13 février 2024, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- ✓ Règlement numéro 2040 décrétant des travaux de réfection des infrastructures routières et pavage de la côte Saint-Nicholas (de la rue Omer à la limite de la Ville) et autorisant un emprunt de huit cent vingt-cinq mille dollars (825 000 \$) nécessaire à cette fin;
- ✓ Règlement numéro 2041 décrétant des travaux de réfection des infrastructures routières et pavage de la montée Filion et autorisant un emprunt d'un million huit cent mille dollars (1 800 000 \$) nécessaire à cette fin.

Les règlements numéros 2040 et 2041 ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 mars 2024 et sont entrés en vigueur le même jour.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 19 mars 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour de mars de l'an deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca